ASSISTANCE PUBLIQUE HÔPITAUX DE PARIS

PRESIDENCE
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

3, avenue Victoria
75184 PARIS Cedex 04
Tél : 01 40 27 31 89
Fax : 01 40 27 38 95

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le conseil d'administration de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris s'est exprimé par une courte majorité (29 voix pour, 21 contre) en faveur des orientations générales et lignes directrices proposées par l'Administration et destinées à cadrer l'élaboration de son futur plan stratégique 2005-2009.

La majorité municipale, une grande partie des représentants élus des collectivités territoriales (départements et région), ainsi que la totalité des représentants des personnels se sont prononcées contre ces grandes orientations pour trois raisons majeures :

– parce qu'ils sont opposés à la poursuite du plan d'économies imposée par le gouvernement à l'AP-HP qui se traduit, dans ces orientations, par la suppression de plusieurs milliers d'emplois hospitaliers ;

– parce qu'ils jugent inacceptable le retrait unilatéral de l'AP-HP qui se dessine dans la prise en charge des personnes âgées nécessitant des soins de longue durée, au moment même où les besoins augmentent et où l'insuffisance de ce type d'accueil contribue à emboliser gravement les services d'urgences ;

– parce qu'ils estiment que ces orientations, dont un certain nombre sont certes tout à fait positives, manquent cependant d'ambition par rapport aux besoins et aux attentes de la population, aux enjeux de la recherche et au mal-être du personnel hospitalier.

Connaissant l'attachement légitime des Parisiens et des Franciliens à la qualité du service public hospitalier et à l'AP-HP, consciente du rôle clé de cette institution dans le système de soins francilien et national, et convaincue de l'étroitesse du lien entre conditions de travail des personnels et qualité des soins, la majorité municipale souhaite que la concertation se poursuive en permettant maintenant aux hôpitaux et aux instances consultatives locales de s'exprimer, au plus près des réalités de terrain et des attentes de la population.

Elle souhaite qu'il en soit de même pour le projet social et professionnel qui doit être négocié avec les organisations syndicales. C'est pourquoi il a été décidé de reporter l'inscription de ce projet à l'ordre du jour d'une séance ultérieure du conseil d'administration, afin de tenir compte du souhait unanime exprimé par l'ensemble des syndicats de poursuivre la négociation.

Bertrand DELANOË
Maire de Paris
Président du Conseil d'Administration

Alain LHOSTIS
Adjoint au Maire, chargé de la santé
Président suppléant du conseil d'Administration